

Les Nouvelles de L'ACcRéPa

Mai 2017
Numéro 77



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

 <http://www.accrepa.fr>



accropa





*L'autre façon
de partir
en camping-car*

WWW.ORCADA-VOYAGES.COM
04 76 49 17 68



MERCI DE M'ENVOYER VOTRE CATALOGUE GRATUITEMENT

Contacter nos correspondants régionaux

Régis et Anne-Marie au 06 83 43 83 59

Nom & Prénom

Adresse

.....

Portable **Email**

ORCADA VOYAGES
20 RUE GUSTAVE FLAUBERT 38 100 GRENOBLE
contact@orcada-voyages.com



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers amis,

Lors de notre dernière Assemblée Générale il a été décidé et voté, suite à la demande de Claudine, de réaliser trois revues par an au lieu de quatre. Voici donc notre première revue de l'année 2017.

Nous avons pu nous retrouver à la Galette, à Guédelon puis à la Pêche. Ces trois sorties se sont déroulées dans la convivialité et la bonne humeur. C'est toujours agréable de vous retrouver.

Malheureusement, notre ami Daniel Guillin s'en est allé le 8 mars. Nous avons pu profiter de sa gentillesse lors du voyage en Ecosse en 2016. Nous ne t'oublierons pas.

Vous trouverez en page 54 le bilan des Bouchons d'Amour de l'année 2016. Malgré le départ d'Annick, continuez à les collecter nous saurons toujours où les donner.

N'oubliez pas de commander sur internet votre vignette « certificat qualité de l'air ».

En effet, elle devient obligatoire à compter du 1er juillet 2017, selon le décret publié le 5 mai dernier au Journal Officiel. Le site officiel est : www.certificat-air.gouv.fr

Il reste encore quelques places pour notre voyage en Autriche prévu en 2018 et organisé par Orcada avec Pierre-Emmanuel, notre accompagnateur. Je précise que nous avons apporté quelques modifications par rapport au voyage que vous pouvez trouver sur leur catalogue, à savoir : Nous aurons 7 repas au lieu de 4, une balade en bateau sur le lac Königsee, le transfert en bus de ville pour les personnes souhaitant aller à Graz lors de la journée libre et l'album photo souvenir. Par ailleurs il se peut que le départ soit avancé au 1er juin au lieu du 8 juin.

L'Euro CC 2018 se déroulera en France à Avignon du 2 au 6 mai avec des prolongations jusqu'au 11 mai. Nous étions 10 équipages en Espagne cette année nous avons bien été remarqués avec nos tenues « orange et verte » ainsi que notre Tour Eiffel, bien appréciée, et j'espère que nous serons encore plus nombreux l'année prochaine.

Je vous rappelle que le bureau de notre Fédération (FFACCC) est transféré à l'adresse suivante :
3, rue Danton - 92240 MALAKOFF n° vert gratuit : 0800 800 158

J'ai une pensée pour vous qui ne pouvez pas profiter de vos maisons à roulettes actuellement.

Avec ma plus sincère amitié,

Jocelyne



Toutes traversées maritimes aux meilleurs prix

**NOUVEAU
WEB**

EUROMER.COM

+ d'infos ferries - 350 traversées maritimes réservables en ligne



SETE-TANGER & NADOR / GÈNES-PORTO TORRES, PALERME, TUNIS / BARI-DURRES (Albanie)...

**SÈTE-TANGER
SÈTE-NADOR**

EXCLUSIVITÉ EUROMER

**2 adultes + 1 camping-car
et -20% sur le retour**

(départs de Barcelone à partir de 477€)

à partir de
567€

SUPER-PROMO

GRÈCE: ANCÔNE IGOUMENITSA CORFOU PATRAS

BALÉARES: AU DÉPART DE BARCELONE

CORSE: NOUVELLE LIGNE NICE-BASTIA

IRLANDE: DÉPARTS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE



04 67 65 67 30

5, quai de Sauvages - CS 10024 - 34078 Montpellier Cedex 3

**PRADELLES
Haute-Loire**

BIENVENUE

Coordonnées GPS: Latitude :44.77526°
Longitude :3.68788°

**LES PLUS BEAUX
VILLAGES
DE FRANCE**

Située aux abords d'un des plus beaux villages de France, Pradelles (43), l'Aire de la saison vous accueille toute l'année sur une aire privée, clôturée et fermée par un portail la nuit, face à une boucherie-charcuterie proposant les produits du terroir. Fournissant tous les services, plein d'eau potable, vidange WC, vidange eaux usées, branchement électrique, l'Aire de la saison dispose également d'un barbecue ainsi que des tables extérieures. Pour la modique somme de 2€, l'Aire de la saison est un endroit à ne pas manquer.

«L'endroit très calme, très accueillant. Le petit village de Pradelles est très beau»
Michel du 37

«Nous avons passé une agréable nuit et au matin, nous nous sommes rendu au magasin en face où se trouvent de délicieux produits du terroir et un excellent accueil. Nous repasserons.»
Bob du 84

HALTE CAMPING CAR

AIRE DE LA SALAISON

43
Pradelles

www.salaisons-de-pradelles.fr

**EXPLOREZ LA MARTINIQUE
EN CAMPING-CAR**

**ET DECOUVREZ
LES PLUS BEAUX SITES DE L'ÎLE
EN TOUTE LIBERTÉ**

Plus d'informations sur www.martiniquecampingcar.com
+596 (0)596 624 837 / +596 (0)696 244 164
contact@martiniquecampingcar.com

ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

2 rue Saint Philibert - 91220 Le Plessis-Pâté

☎ **01.60.84.29.75.// 06.10.92.08.22**

Courriel : **accrepa@accrepa.fr** Site Internet **http://www.accrepa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Palaiseau sous le N° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284 - Assurance MACIF n° 15195976

Affiliée à la Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes (F.I.C.M.)

ANNONCEURS

ALDEN
AMI RESEAU
CARLOS LOISIRS 91
ESPACE LOISIRS
EUROMER
EXPO CAMPING SPORT
FIRESTONE
FRANCE PASSION
MATELAS CAMPING-CAR
MARTINIQUE CAMPING-CAR
ORCADA
PAN TRAVEL
PASS CAMPING CAR
PELLETIER TEXTILES
SALAISONS DE PRADELLES
WATTELLIER LOISIRS
YO REMORQUES

Ils sont nos fidèles partenaires et nous aident pour la parution de notre revue

Donnons-leur la préférence pour nos achats en nous recommandant du club.

Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa et Fotolia.

SOMMAIRE

Editorial	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7
Actualités :	
• Les nouveaux et petite annonce	9
• Il nous a quittés	11
Les Sorties :	
• Sorties FFACCC et autres clubs.....	12
• Sorties ACcRéPa 2017/2018.....	13
• Festival de Port sur Saône	14
• Fête de la bière	16
• Euro CC 2018 à Avignon.....	18
• Voyage en Autriche 2018.....	20
Carnets de voyage :	
• Week-end à Guédelon	22
• Voyage en Martinique	33
• La galette des rois	43
Charte de bonne conduite.....	28
Bilan des bouchons d'amour 2016	54
Ils ont pensé à nous	56
Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa	57
Conditions générales.....	58



RÈGLES DE PARUTION : « Les Nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution Mai, Septembre, Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents.

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis.

Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non-conforme aux buts de l'Association.

CARLOS LOISIRS 91

15^{ème} ANNIVERSAIRE

Remise

De -5 à -8 %
Sur gamme expo

Magasin d'accessoires

De -10 à -40 %
Sur Sélection



DÉPOT VENTE GRATUIT & REPRISE DE VOTRE
CAMPING-CAR AVEC PROPOSITION IMMÉDIATE
APPELEZ-NOUS !

CONDITIONS DE REPRISE EXCEPTIONNELLES

CARLOS LOISIRS

76 Route Du Petit Ballainvilliers • 91160 Ballainvilliers

Tél : 01 69 09 25 01 • Portable : 06 99 77 52 25

carlos.loisirs@gmail.com • www.carlos-loisirs-91.com

Hobby

★ **AUTOSTAR**
www.autostar.fr

LMC



Changez votre **MATELAS**
pour des **NUITS** de REVE

Matelas
camping-car.com



Commandez en ligne
Livraison à domicile

66 Le spécialiste du matelas sur-mesure 99

- Matelas
- Protège matelas
- Accessoires
- Sur-matelas
- Drap housse



Maintenant
pour votre **MAISON**

- Matelas
- Oreiller / traversin
- Matelas bébé
- Matelas canapé-lit (BZ-Clic-clac...)

www.matelas-camping-car.com - 02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

selon l'Assemblée Générale du 5 novembre et le Conseil d'Administration du 6 novembre 2016



**Président d'honneur
Raymond LAPORTE**



Jocelyne LEBLANC



Brigitte LE CALVEZ



Jean-Paul SILVESTRI



Jean-Claude MOUFFLE



Claudine COUSIN



Monique BONNEGRACE



André COSTE

Jocelyne LEBLANC	Présidente	06.10.92.08.22	leblancjojo@hotmail.com
Claudine COUSIN	Vice-présidente Rédaction journal	06.79.20.59.95	claudine.cous1@free.fr
Jean-Claude MOUFFLE	Vice-président Responsable site internet	06.59.84.83.08	jean-claude.mouffle@sfr.fr
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière Déléguée FFACCC	06 08.06.08.01	brigittelecalvez@hotmail.fr
Jean-Paul SILVESTRI	Secrétaire	06.81.55.15.43	jean-paul.silvestri@orange.fr
Monique BONNEGRACE	Publicité Relations extérieures	06.70.68.69.84	jc.bonnegrace@wanadoo.fr
André COSTE	Coordinateur des sorties	06.66.88.13.66	costeandre56@gmail.com

SUSPENSIONS - COMPRESSEURS - GESTION DE L'AIR

PIÈCES DE RECHANGE - ACCESSOIRES - DÉVELOPPEMENT



SUSPENSIONS

Toutes les suspensions, toutes les solutions !



**Demandez notre catalogue
et consultez-nous sur**



www.sos-suspensions.com

**Pour trouver
TOUTES NOS SOLUTIONS DE SUSPENSIONS**



Ressorts progressifs renforcés



Suspensions pneumatiques



Lames additionnelles



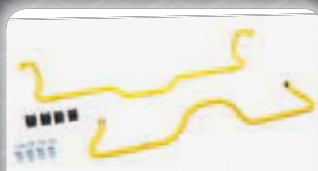
Butées progressives



Compresseurs



Coussins d'air



Barres anti-roulis



Amortisseurs

CONFORT - TENUE À LA CHARGE - TENUE DE ROUTE - ABAISSEMENT - PIÈCES DE RECHANGE

Firestone
SUSPENSIONS PNEUMATIQUES

DRIVE-RITE

GOLDSCHMITT
France

AMK

KONI

VIAIR

mad

GROUPE SHD - 18 Rue de la Paix - 76410 ST AUBIN LES ELBEUF - Tél 02 35 81 53 03 - Fax 02 35 78 67 57
contact@sos-suspensions.com - Sarl au capital de 36.500 € - RCS Rouen 482 213 600 - SIRET 482 213 600 00026 - APE 4532 Z - FR78482213600

Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux ACcRéPiens et ACcRépiennes...

*CHANTREL Albert et Mauricette	37270	MONTLOUIS SUR LOIRE
*DA SILVA MORGADO Joaquim et Maria	91250	SAINTRY SUR SEINE
*GUIOT Fernand et Monique.....	61200	ARGENTAN
*LE BIANIC Yvon et Germaine	45760	BOIGNY SUR BIONNE
*MANGEANT Jean-Jacques et Martine.....	37530	CHARGE

Bienvenue à l'ACcRéPa

Petite Annonce

A vendre pour cause de déménagement :

- * Salle à manger complète avec grand bahut haut avec rangement, étagères et vitrine
- * Table ronde et deux allonges devenant ovale pour 12 personnes et 6 chaises paillées, le tout : 700 €
- * Fauteuil Voltaire chêne et velours doré : 120 €
- * Pupitre d'écolier très ancien en chêne et piétement en fonte : 150 € (pour petits enfants)
- * Meuble TV (pièce unique réalisée par un ébéniste) avec plateau tournant : 150 €
- * Ancien meuble en chêne ex cache radiateur transformé avec étagères verre : 100 €

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter Annick au 06 80 06 88 00 pour tous les détails, mesures, photos...



PASS CAMPING-CAR

Votre réparateur à DOMICILE
en Ile de France, 27, 60 et 76

Retrouvez tout sur notre site web : www.passcamping-car.com !

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
camping-car, caravane, mobil home...



Prix horaire : 58€ TTC !

Forfaits pour les poses d'accessoires et l'entretien courant

Forfait de déplacement selon la zone géographique

Devis Gratuit

Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81 -

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 13 rue du clos d'en Haut - 78700 Conflans Sainte Honorine

R.C.S Versailles 792 414 724

Ne pas jeter sur la voie publique



Nous avons appris avec tristesse le décès de notre ami et copain Daniel GUILLIN, survenu le 8 mars 2017.

Daniel , adhérent depuis de nombreuses années restera pour toujours dans la mémoire de l'ACcRéPa.

L' ACcRéPa adresse à son épouse Colette et à sa famille ses sincères condoléances.

Texte écrit et lu par Gilbert lors de la cérémonie religieuse.

Daniel,

Tu étais mon copain.

Tu étais le copain de beaucoup de monde, toujours le mot pour rire, toujours prêt à rendre service.

« Daniel, tu peux placer les camions ? »

Daniel, tu peux démêler mon fil à pêche ?

A l'ACcRéPa, tout le monde te connaissait, tu as fait beaucoup de sorties avec nous.

Aujourd'hui tu vas faire le grand voyage, ce sera sans ta roulotte.

Mais tous les copains présents ne t'oublieront pas.

Bonne route, adieu **Daniel**.

Colette GUILLIN,

son épouse,

Valérie GUILLIN,

Patrice GUILLIN et sa compagne Cathy,

ses enfants.

*Ont été très sensibles à vos témoignages d'amitié et de sympathie.
Ils vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements
pour le réconfort que vous leur avez apporté, lors du décès de*

Monsieur Daniel GUILLIN.

Sorties FFACCC et autres Clubs prévues en 2017

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour	9 février au 30 mars	Agay (83)	CCC EST
EURO CC	10 au 16 avril	León en Espagne	FICM
Prolongations	16 au 23 avril		
Folklore	août	Port s/saône	CCC EST
Circuit	22 août au 11 sept.	Autriche/Bavière	ACCNDS (Orcada)
Fête de la bière	septembre	Erding	CCC EST
Salon VDL	30 sept. au 8 octobre	Le Bourget (93)	FFACCC
Circuit	10 octobre au 17 nov.	Afrique Australe	FFACCC
Forum des voyages	9 au 13 novembre	Meillant (18)	CC18 & ACCNDS

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille », de mars 2017 vous trouverez en page 105 d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties FFACCC et autres Clubs prévues en 2018

EURO CC	2 au 6 mai 2018	Avignon en France	CCC RA & UCCF
Prolongations	6 au 11 mai 2018		

Sorties ACcRéPa prévues en 2017

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Galette des Rois	14 & 15 janvier	Les Choux (45)	Le bureau
Château de Guédelon	1 ^{er} & 2 avril	Treigny (89)	Claudine et Alain
Sortie Pêche	28 au 30 avril	Seraincourt (95)	Gilbert et Gisèle
Circuit	3 au 27 juin	Roumanie	Pan Travel et Andrei
Sortie Pradelles	26 juin au 1 ^{er} juillet	Pradelles (43)	J.Paul et Marie-Hélène
Tour de l'avenir	18 au 26 août		Jocelyne et Didier
Euroraduno	2 au 24 septembre	Nord Est Italie	Camper Club Italia
Assemblée Générale	25 & 26 novembre	Soligny la Trappe (61)	Le bureau

Sorties ACcRéPa prévues en 2018

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.

Circuit	juin	Autriche	Orcada
---------	------	----------	--------



Vous souhaitez organiser une sortie !

Contactez André COSTE au  06 66.88.13.66 afin d'obtenir « le guide de l'organisateur » et réserver vos dates sur le planning.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages et Séjours de la F.F.A.C.C.C.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE FOLKLORE DE PORT SUR SAÔNE



Dates du séjour : du 1^{er} au 6 août 2017

Organisation : Christiane et Jacques Defrain - Aline et Régis Draut

Inscription et règlement à adresser à : **M. DRAUT Régis**

54 place Cardot

08140 - DOUZY

Tél : 03 24 26 45 19 - 06 16 56 27 92 - E-mail : regis.draut@orange.fr

Participants du CCC Est : vous possédez déjà votre plaque bleue ? **OUI - NON**

Monsieur : _____ - Prénom : _____
Madame : _____ - Prénom : _____
Enfants : _____ - Année de naissance : _____ - Autres personnes : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ - Ville : _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Adresse E-mail : _____ @ _____
N° adht. FFACCC : _____ Club : _____
CC immatriculation : _____ Longueur : _____ Hauteur : _____

Participation :

Coût de la sortie : adulte : 55,00€ X _____ = _____ €
enfant de moins de 16 ans : 30,00 € X _____ = _____ €
total : _____ € ----> chèque au nom de : **Association Culture et Loisirs de Port sur Saône.**

Frais administratifs d'organisation : 10,00 € par camping-car

Surcoût pour les adhérents directs à la FFACCC (UCCF) : 10,00 € par équipage

_____ € --> Chèque à libeller au nom du **CCC Est**

Sont inclus dans le prix : le détail des prestations comprises dans le prix est indiqué dans la présente revue.

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées dans le programme.

Nous souhaitons, en fonction des places disponibles en salle et au camping : (cerclez votre choix)

- Un branchement électrique (au forfait de 15 €) à régler sur place :	OUI	NON
- Un emplacement ombragé (sans réception satellite)	OUI	NON
- Une place sur une chaise (plus de confort et d'espace)	OUI	NON

Paiement : Ce bulletin et les chèques de règlement doivent parvenir à M. DRAUT Régis au plus tard le 2 juillet 2017

Les conditions générales et particulières de vente figurent en dernière page du présent bulletin.

Je soussigné M. ou Mme _____ agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites :

Certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature de l'adhérent

Camping-Car Club Est
8 janvier 2017

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Yonne le 27/05/1980.
Association bénéficiaire de l'immatriculation voyage de la FFACCC N° IMO75100284 / Assurance MACIF N° 15195976
Siège social : 20/22 rue Louis Armand - 75015 - PARIS - Téléphone : 01 45 58 57 86 - E-mail : seccr.ffaccc@orange.fr
Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.
Pour pouvoir participer, il faut être membre du club.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE FOLKLORE DE PORT SUR SAÔNE

Du 1^{er} au 6 août 2017

Inscriptions :

M. DRAUT Régis

54 place Cardot

08140 - DOUZY

Situation : Port sur Saône se situe à une douzaine de kilomètres au Nord-Ouest de Vesoul.

Coordonnées GPS :

N 47 °40' 55.2'' - E 6° 02' 23. 4''

Tél : 03 24 26 45 19 - 06 16 56 27 92

E-mail : regis.draut@orange.fr



Organisation : Christiane et Jacques Defrain
Aline et Régis Draut

La municipalité de Port sur Saône et le Camping-Car Club Est vous invitent à la 28^{ème} édition de cette grande manifestation d'envergure régionale rassemblant durant six jours, plusieurs nations du monde entier, qui viennent présenter leur folklore et leur culture. Six jours donc, d'échanges et de convivialité passés à la rencontre d'autres peuples grâce aux différentes animations organisées.

Vous serez accueillis au Camping Municipal de Port sur Saône, situé à 300 mètres des spectacles et à 800 mètres du centre ville et des commerces.

Coût du séjour : 55 € par adulte et 30 € par enfant de moins de 16 ans.

Frais d'organisation : 10 € par véhicule.

Surcoût pour les adhérents directs à la FFACCC (UCCF) : 10 € par équipage.

Sont inclus :

- l'emplacement sur le camping ou l'annexe jouxtant celui-ci, sans électricité durant la période. (Possibilité de branchement électrique pour un forfait de 15 € à payer sur place, dans la limite de la puissance et des prises disponibles.)

Nota : compte tenu du nombre d'arbres sur le camping, nous ne pouvons pas garantir une réception satellite pour la télévision à tous les emplacements. Mais il y aura des spectacles en salle tous les soirs.

- l'accès aux spectacles en salle climatisée et à toutes les animations extérieures du Festival durant le séjour. Avec toujours la même place réservée en tribune ou sur une chaise devant la scène.

- un repas offert par la municipalité, suivi d'un spectacle «Spécial Camping-Cariste.»

- vin d'honneur et animations au cours du séjour.

Date limite d'inscription : 2 juillet 2017

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée vers la mi-juillet 2017.

Si vous êtes intéressés par ce séjour, conservez ces pages. En effet, selon votre club d'appartenance, elles paraîtront peut-être tardivement, voire pas du tout dans le bulletin de votre club.



28^{ème} Edition
FESTIVAL
de
TERRES DE SAÔNE
Du 1^{er} au 6 Août 2017

Pays pressentis, sous réserves de modifications :

Amérique du Nord : Canada - USA

Amérique Centrale : Mexique

Amérique du Sud : Équateur - Pérou

Europe : Irlande - France

Afrique : Cameroun

Asie : Inde - Kamchatka - Malaisie



INSCRIPTION FÊTE DE LA BIÈRE

Ce bulletin dûment rempli et accompagné du chèque correspondant est à adresser avant le 29 juillet 2017 à l'adresse ci-contre.

M. et Mme GRUNEWALD André

11 A rue du canonier Corré

67310 - WASSELONNE

Tél : 03 88 87 01 70 ou 06 30 99 18 51

E-mail : ccest.andre@gmail.com



Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Adresse E-mail (lisible) : _____ @ _____

J'ai bien noté que je recevrai des documents par mail à l'adresse ci-dessus : **OUI - NON**

ou

Je n'ai pas d'adresse E-mail. Ci-joint un timbre pour l'acheminement des documents via la poste : **OUI - NON**

N° adhérent FFACCC : _____ Club : _____

Camping-car : immatriculation : _____ Longueur : _____ m.

Date d'arrivée : _____ Date de départ : _____ Nombre de nuitées : _____

	Participations	Par unité	Nombre	Euros
	Participation à la concentration (Base : 2 adultes et enfants < 16 ans)	48,00 €	1	48,00 €
	Pour chaque personne supplémentaire	26,00 €		
	Participation conducteur seul (dans ce cas, rayez la 1 ^{ère} ligne du tableau)	36,00 €		
	Nuitées	14,00 €		
	Frais d'organisation CCC Est, par véhicule	23,00 €	1	23,00 €
	Si adhérent direct à la FFACCC (UCCF), par véhicule	10,00 €		
N°	Excursions	Par personne	Nombre	
01	Mercredi 13/09 - 8h30 - Linderhof avec visite guidée	29,50 €		
02	Mercredi 13/09 - 8h45 - Regensburg - Visite de la ville à pied	23,00 €		
03	Mercredi 13/09 - 9h00 - Regensburg - Visite de la ville en petit train	25,00 €		
04	Jeudi 14/09 - 8h30 - Spitzingsee + Winklstüberl (avec 1 café et 1 gâteau)	23,50 €		
05	Jeudi 14/09 - 9h00 - Abensberg - Visite d'une brasserie	28,50 €		
06	Vendredi 15/09 - 8h30 - Ville de Munich	21,00 €		
07	Vendredi 15/09 - 9h00 - Château Nymphenburg avec visite guidée	21,50 €		
08	Vendredi 15/09 - 10h00 - Tour de Erding en vélo avec collation	8,50 €		
09	Samedi 16/09 - 9h00 - Munich - Défilé des Brasseurs	16,00 €		
10	Samedi 16/09 - 9h30 - Landshut avec visite guidée	20,00 €		
11	Dimanche 17/09 - 9h00 - Munich - Défilé des costumes	15,00 €		
12	Lundi 18/09 - 10h45 - Munich : Wies'n (La fête de la bière) Retour 16h00	15,50 €		
13	Lundi 18/09 - 15h00 - Munich : Wies'n (La fête de la bière) Retour 21h00	16,50 €		
	Total - Établir un chèque au nom du CCC Est			

Je soussigné, M. ou Mme _____ agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières des conditions de vente ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature du participant

Date et signature de l'organisateur :

Le 20 décembre 2016

Association d'adhésion de camping-cars, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Yonne le 27/11/1990.
Association bénéficiaire de l'immatriculation voyage de la FFACCC N° (MO75100284 / Assurance MACIF N° 15195976
Siège social : 20/22 rue Louis Armand - 75015 - PARIS - Téléphone : 01 45 58 57 88 - E-mail : secr.ffacc@orange.fr
Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.



FÊTE DE LA BIÈRE - MUNICH

Du 12 au 19 septembre 2017

Organisé par le club "Campingfreunde Sonnescheins"



Coordonnées :

N 48° 18' 48"

E 11° 54' 49"

Adresse du rassemblement :

Am Stadion 6

Festplatz

D - 85435 - ERDING

Organisateurs du CCC Est :

M. et Mme GRUNEWALD André

11 A rue du canonier Corré

67310 - WASSELONNE

Tél : 06 30 99 18 51 ou 03 88 87 01 70

E-mail : ccest.andre@gmail.com

Erding est situé :

- Au Nord-Est de la ville de Munich. (Environ 40 km)
- Au Su-Est de l'aéroport de Munich. (Environ 15 km)

Sur place, vous bénéficierez de :

- Une ville romantique avec beaucoup de vieux bâtiments et de nombreuses traditions, et qui se prête à de belles promenades et flâneries ;
- Une place municipale avec toilettes et une alimentation électrique sécurisée ;
- Un chapiteau spacieux où vous pourrez vous restaurer du midi au soir à très faible coût ;
- De 4 soirées musicales, folklore et soirées dansantes.

Frais de participation : 48 €. Sont inclus :

- Un souvenir du séjour ;
- Deux bocks de bière par emplacement en signe de bienvenue ;
- L'accès libre à toutes les manifestations musicales, y compris divers suppléments dans le grand chapiteau.

Frais de location d'un emplacement sur la place : 14 € par nuit et par véhicule.

Sont inclus :

- Branchement électrique. (Chauffage et climatisation interdits !)
- Eau propre et tous les services.

Demandes spécifiques :

- Le tri des déchets. (Papier, verre, canettes, déchets ménagers...)
- Pas de déplacement de véhicule sauf nécessité absolue et après consultation et approbation des organisateurs.

Important : **LES CHIENS SONT INTERDITS DANS LES BUS ET RESTAURANTS !**

Arrivée sur site :

- **Lundi 11/09 à partir de 14 heures ;**
- **Mardi 12/09 à partir de 9 heures.**

Si vous êtes intéressés par cette manifestation, conservez ces pages de Vadrouille. En effet, selon votre club d'appartenance, elles paraîtront peut-être trop tard, voire pas du tout dans le bulletin de votre club.



A noter :

- Pour des raisons d'indisponibilité, la date limite de réception des inscriptions est le : **29 juillet 2017**. Passé ce délai, nous ne serons pas en mesure de recevoir du courrier postal.
- Vous recevrez par mail (ou exceptionnellement par courrier postal) un document à apposer sur le pare-brise de votre véhicule (face avant !) pour - entre autres - faciliter le tri des camping-cars à l'entrée du site.
- Toute inscription non complète ou erronée sera retournée à l'expéditeur. Celui-ci ne sera pas inscrit au séjour avant la réception du document complété ou corrigé, accompagné d'un timbre poste en vigueur.

- Frais d'organisation CCC Est par équipage : 23 €
- Adhérent direct à la FFACCC (UCCF) , surcoût : 10 € par équipage.

Excursions :

Veuillez à bien choisir vos excursions, en fonction de vos envies et éventuellement des choix des équipages avec lesquels vous souhaitez faire vos visites. Nous ne procéderons à aucun échange, revente de billet ou annulation.

Annulations :

Merci de noter que nous appliquerons strictement les conditions de vente en vigueur à la FFACCC et consultables dans tous les clubs.



41^{ème} EURO CC AVIGNON Du 2 au 6 MAI 2018e



Organisent l'EURO CC de 2018



Programme prévisionnel

Mercredi 2 mai

Arrivée des camping-cars sur le site de l'Euro CC toute la journée de 9h à 19h

Collecte de l'aide humanitaire

A l'accueil remise de la documentation

Jeudi 3 mai

En matinée : Fin des arrivées des camping-cars

10h à 12h Cérémonie d'ouverture du 41^{ème} Euro CC

13h30 Départ pour les visites de la ville d'AVIGNON

Vendredi 4 mai

Visites d'Avignon + marché sur le site de l'Euro CC + temps libre

Samedi 5 mai

Visites d'Avignon + marché sur le site de l'Euro CC + temps libre

Soirée : repas de gala dansant

Dimanche 6 mai

10h à 12h Cérémonie de clôture du 41^{ème} Euro CC, fin de l'Euro CC

A partir de 14h libération du parking

Début des prolongations du 6 au 11 mai

En raison de l'élaboration du programme définitif de l'Euro CC
« VADROUILLE » d'automne paraîtra en retard.



41^{ème} EURO CC

Du 2 au 6 Mai 2018

FRANCE

AVIGNON



Crédit photo : © Yann d'Avignon / Noir d'Ivoire – Coll. Avignon Tourisme et Boutchool



Voyage en Autriche-Bavière en juin 2018

NOS PRIX COMPRENNENT :

Notre accompagnateur Orcada-Voyages en camping-car pendant toute la durée du circuit,
Les informations du voyage, un guide touristique et la carte routière de la destination envoyés dès votre inscription,
Les fiches parcours journalières complètes,
L'apéritif lors des soirs de briefing,
Les 19 nuits en camping avec eau et électricité suivant disponibilité,
Les 7 repas dont :
Le dîner d'accueil à Umhausen,
Le déjeuner lors de la visite guidée d'Innsbruck,
Le dîner-spectacle tyrolien à Innsbruck,
Le déjeuner lors de la visite guidée à Vienne,
Le déjeuner lors de la visite guidée de Salzbourg,
Le déjeuner lors de la visite guidée à Munich,
Le dîner de fin de circuit en Bavière à Schwangau,
La visite guidée d'Innsbruck avec bus privé,
La visite guidée de Vienne avec bus privé,
La visite guidée de l'abbaye de Melk,
La visite guidée de Salzbourg avec transfert en bus de ligne,
La visite guidée de la mine de sel d'Hallein,
L'excursion en bateau sur le lac Königsee,
La visite guidée de Munich avec bus privé,
Tous les transferts en bus mentionnés dans le programme,
L'album photo souvenir du voyage
L'assurance assistance et rapatriement,
La permanence téléphonique de l'agence Orcada-Voyages 24h/24h, 7j/7j.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

La fourniture du camping-car,
Le carburant, les péages, les parkings,
La vignette autoroute en Autriche pour les véhicules jusqu'à 3,5 T : 25,70 € en 2016
Les péages des routes touristiques : environ 75 € au total
Les prestations non mentionnées au programme,
Les boissons, pourboires et dépenses à caractère personnel,
Les dépenses liées à la présence de votre animal de compagnie pendant le voyage,
L'assurance annulation et interruption de séjour (3% du montant total).

FICHE TECHNIQUE :

Total circuit : 1800 km
Durée : 20 jours
Départ : Umhausen, Autriche
Retour : Schwangau, Allemagne
Etape la plus courte : 50 km Etape la plus longue : 230 km
Nuits en camping : 19

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
Animaux familiers acceptés (se rapprocher du vétérinaire pour les formalités)
Carte grise et autorisation du propriétaire si le camping-car ne vous appartient pas
Carte verte et permis de conduire en cours de validité

BON À SAVOIR :

Pas de décalage horaire avec la France,
Paiement en euros,
1 litre de gasoil en Autriche = 1.15 € (juin 2016)
1 litre de gasoil en Allemagne = 1.25 € (juin 2016)
Boîtier « Go Box » à prévoir pour les véhicules de plus de 3,5 T. (nous consulter)



Voyage en Autriche-Bavière en juin 2018



Jour 1 Umhausen, Autriche
Jour 2 Umhausen - Innsbruck
Jour 3 Innsbruck
Jour 4 Innsbruck - Zell am See
Jour 5 Zell am See - Klagenfurt
Jour 6 Klagenfurt - Graz
Jour 7 Graz
Jour 8 Graz - Mariazell
Jour 9 Mariazell - Vienne
Jour 10..... Vienne
Jour 11..... Vienne
Jour 12..... Vienne - Schönbühel
Jour 13..... Schönbühel - Ster
Jour 14..... Stey - Salzbourg
Jour 15..... Salzbourg
Jour 16..... Salzbourg - Berchtesgaden, Allemagne
Jour 17..... Berchtesgaden - Rottach Eggern
Jour 18..... Munich
Jour 19..... Rottach Eggern - Schwangau
Jour 20..... Scwangau



Le programme détaillé vous parviendra ultérieurement.

1275 € * / personne

** prix par personne sur la base de 2 personnes dans le camping-car*

Minimum 12 camping-cars / Maximum 20 camping-cars

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION : VOYAGE EN AUTRICHE EN 2018

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Bulletin à adresser à :

Jocelyne LEBLANC

2, rue Saint Philibert - 91220 LE PLESSIS PATE

Nous avons rendez-vous vendredi 31 mars à Toucy dans l'Yonne. Il y avait 19 camping-cars soit 38 adultes et 8 enfants. Nous passons la nuit dans la cour de la halle marchandises.

Samedi 1^{er} avril 2017

Ce matin, nous avons pris le train touristique, à l'intérieur du wagon restaurant. Le train s'appelait le Transpoyaudin.



Dans le wagon, tout était prêt pour manger, les serveurs avaient servi l'entrée (pâtés de canard et de la salade). Après on s'est arrêté à la gare de Dracy sur Ouanne et ils nous ont servi le plat (pommes de terre, cuisse de dinde). Puis, on a redémarré pour Villiers St Benoît. Arrivés à la gare, ils ont arrêté le moteur du train et nous ont servi le fromage puis le dessert. Le train ne redémarrant plus, pour nous faire patienter, un cuisinier a retiré son tablier pour nous jouer de l'accordéon. Il y avait une bonne ambiance.



L'après-midi, nous avons visité le château de St. Fargeau.



Cette belle journée s'est terminée par un ACcRéPapéro

Dimanche 2 avril

Aujourd'hui nous avons visité le château de Guédelon qui est construit avec les méthodes du Moyen-Age.



Ce matin, nous avons commencé la visite avec un guide.

Après nous étions libres de visiter le reste de la vie d'autrefois jusqu'à 12h30, heure où nous devons nous rendre à la taverne.



Cet après-midi nous étions libres de visiter le reste des constructions. Nous avons vu plein de choses :

- La maison des couleurs où l'on fabrique de la peinture avec des pierres de couleur et de la teinture avec des plantes.

- Les cages à écureuils ou Les cages à écureuils doubles

On n'y met pas des écureuils, c'est le principe du monte-charge : quelqu'un marche à l'intérieur et ça fait monter les quelques pierres...

Et les cages à écureuil doubles c'est le même principe sauf qu'il y a deux roues côte-à-côte.



- Les bacs à gâcher,

- Les charretières,

- Le moulin hydraulique à farine,



Les métiers :

Les carriers qui travaillent dans des carrières de pierre.



Les bûcherons



Les tailleurs de pierre,



Les tuiliers,



Les charpentiers

Les maçons, Les forgerons, Le cordier

Cette magnifique journée se termina par un apéritif à l'espagnol.



Un grand merci à Armand pour avoir réalisé ce compte-rendu.



Armand Demirel
(Petit-fils de Bernard et Brigitte Radde)

Bonjour, nous sommes
l'école de Treigny nous
vous remercions de tout
l'argent que vous nous
avez donné pour le voyage.
Grâce à vous nous sommes
à Alésia. Et nous sommes
très contents !!

TREIGNY CP-CE1-CE2-CM1-

CM2



Lors de notre week-end à Guédelon, nous avons stationné sur l'aire de services gratuite de Treigny (89).

De plus, la mairie nous a prêté une salle pour la réunion du conseil d'administration.

En contrepartie les participants à la sortie ainsi que l'ACcRéPa ont fait un don à la caisse des écoles.

Cette contribution a servi pour le voyage scolaire prévu à Alésia pour tous les enfants de l'école primaire.

Voici les dessins envoyés par les enfants pour nous remercier.





CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU CAMPING-CARISTE

Pour la réussite de votre séjour, nous vous rappelons quelques règles simples à respecter.

- ❖ **Pendant le transport, votre camping-car répond aux règles de circulations applicables aux véhicules particuliers.**

En ville et dans les bourgs, vous stationnerez :

- Sur les emplacements qui vous sont réservés, dans la mesure du possible, ou dans des lieux qui préservent la visibilité et la pratique des commerces ou des monuments historiques.

Ailleurs, vous stationnerez :

- Sur les emplacements qui vous sont réservés et qui vous sont attribués par les organisateurs. (Soyez indulgents pour la télévision)
- En dehors des zones protégées (comme les espaces naturels.)

- ❖ **A l'étape, vous préférerez un terrain de camping et choisirez les aires de stationnement pour les arrêts de courte durée.**

Sur les aires de stationnement, vous devrez :

- Respecter la signalisation en vigueur
- Eviter les nuisances envers les riverains (auvent déplié, table et chaises à l'extérieur, le bruit...)

Des terrains de camping sont équipés pour mieux vous accueillir: vous profiterez de nombreux équipements, services et loisirs.

- ❖ **Dans tous les cas, vous évacuerez les eaux usées et noires aux endroits prévus à cet effet : aires de services et bornes.**

ATTENTION :

- **Pour la vidange**, vous n'utiliserez pas les réseaux d'eaux pluviales
- **Pendant les trajets**, vous fermerez toutes les vannes d'évacuation
- **Vous déposerez les ordures ménagères** dans les endroits appropriés



**Le respect d'autrui et la préservation de l'environnement contribueront
au bon accueil qui vous sera réservé.**

ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com

Magasin d'accessoires et pièces détachées

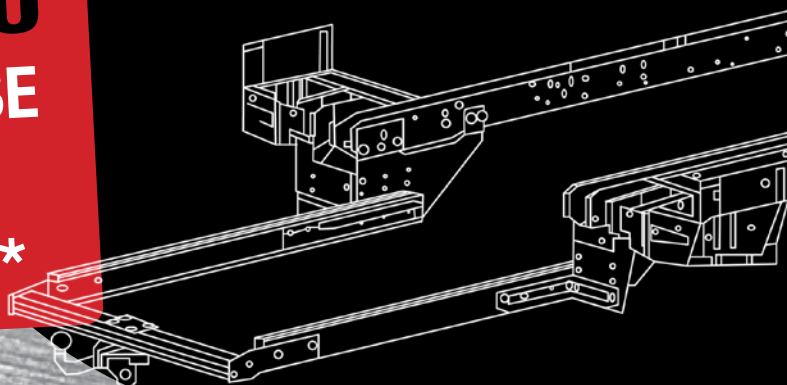
Atelier Automobiles et Camping-cars



-10 % sur les accessoires

Réservé aux membres de l'ACcRéPa

NOUVEAU
FOURNITURE et POSE
de votre **ATTELAGE**
AU MEILLEUR PRIX*



ATTELAGES SPÉCIAL CAMPING CARS

Attelages homologués, spécialement étudiés pour les camping-cars.

REMORQUE TYPE CCT4

**HOMOLOGUÉ
UTAC ET MINES**

- Roues jumelées pivotantes*
- Chargement au sol*
- Timon central
+ biellette amovible
- Charge utile : 230 ou 260 kg

yo remorques

* Tarifs, nous consulter.

à partir de
2.580€ TTC
Barre de guidon et plaque de biellette incluses

ZA Vague de la Noé - 35680 Domalain - FRANCE

☎ **02 99 49 57 99** - commercial@yoremorques.fr

www.yo-remorques.com



ALDEN



24''



22''



18,5''

fransat



Lecteur CAM +
carte HD fransat inclus



AIO® VIVEZ LE CONFORT

AIO®, All-In-One, traduisez «tout en un», est une exclusivité Alden. Jusqu'alors il fallait un démodulateur, un téléviseur, un pointeur, quelque fois un pointeur et un téléviseur pour certaines TV dites triple tuners. Avec l'AIO®, c'est l'intégration totale pour une simplification radicale. Fini les télécommandes multiples, fini les câbles envahissants, fini les modes d'emplois différents.

Ne vous souciez pas de carte à changer, de télécommande à programmer. AIO®, choisissez votre chaîne c'est tout. Oubliez la technique, ne vous souciez pas de savoir «Comment ça marche», regardez et profitez du meilleur de l'image. Vous n'êtes plus l'esclave de la technique, l'AIO® vous libère de toutes les contraintes.

AIO® c'est juste un seul appareil. Juste l'image et c'est tout.

• Dimensions

18,5'':

L x P x H: 43,5 x 25,8 x 6,5 cm
2,42 kg

22'':

L x P x H: 50,1 x 29,7 x 6,5 cm
3,06 kg

24'':

L x P x H: 55 x 32,4 x 6,7 cm
3,26 kg

Détails des conditions sur simple demande :

ALDEN, 14 route de Strasbourg, F-67230 HUTTENHEIM ou par internet: www.alden.fr



Expo Sport Camping

www.expocamping-loisirs.com

TOP
ACCESSOIRES

EXPO CAMPING SPORT, LE CHOIX DE L'EXPERIENCE, UN SAVOIR-FAIRE DEPUIS 52 ANS

**CONDITIONS
EXCEPTIONNELLES :
RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE
POINT DE VENTE.**

Terrasses - Piantes toiles - Remorques



**VÉHICULES
NEUFS &
OCCASIONS**

financement
possible 100%
sous réserve
acceptation par
l'organisme prêteur



La distribution de véhicules de loisirs ne s'improvise pas. Venir chez Expo Camping Sport, c'est opter avant tout pour un savoir-faire, une équipe de commerciaux à votre écoute et des techniciens à la hauteur de vos attentes.



Créé en 1965, Expo Camping Sport est reconnu par ses clients et les professionnels du camping-car comme un des distributeurs incontournables de la région parisienne.

M. Gilbert Gobé est présent dans l'entreprise depuis sa création. Il préside depuis plus de 20 ans au développement de sa concession et fait partager sa passion du camping-car à une clientèle fidèle.



Aujourd'hui, Expo Camping Sport, c'est un point de vente facile d'accès proche des autoroutes et à 20 minutes de Paris à Pierrelaye (95) sur la D14. Ils vous accueillent dans leur Showroom, leur atelier, leur incontournable magasin d'accessoires à l'enseigne TOP ACCESSOIRES.

Tous les services que l'on attend d'un distributeur compétent sont proposés : entretien, réparations, toute carrosserie, SAV, pose d'accessoires, location de Camping-Car Hertz 3 Soleils, Financement ...

Coté produits, Expo Camping Sport a sélectionné les meilleures marques de camping-cars : Challenger, Chausson et Laika. Bien entendu, un large choix de camping-cars d'occasion est à découvrir en permanence sur l'exposition. Cette passion du loisir ne s'arrête pas aux camping-cars : les grandes marques de caravanes et de mobil-home ainsi qu'un large choix d'auvents et de tentes sont exposés.



D14 - Rue Emile Zola
ZA Porte Ouest
95480 PIERRELAYE

Tél. 01 34 64 38 55

Fax 01 30 37 71 10

commercial@expocamping-loisirs.com



VOYAGISTE PAN TRAVEL ROUMANIE

PARTENAIRE
FFACCC DEPUIS 2013

Découvrez la ROUMANIE en camping-car:

- voyages en groupe accompagnés
- voyages individuels (auto-tours)

Retrouvez notre offre détaillée sur

www.pantravel.ro/cc

ou contactez-nous pour des informations supplémentaires:

AGENTIA DE TURISM PAN TRAVEL

Str. Traian Grozavescu nr. 13

CLUJ-NAPOCA 400305

ROUMANIE

Tel: 00 40 264 420 516

Portable: 00 40 722 513 100

Email: office@pantravel.ro



Sourions un peu...

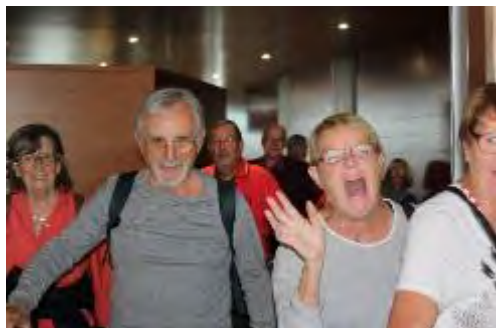
- * J'ai postulé pour travailler dans un pressing et ils m'ont dit de repasser demain. Je ne sais pas comment fer...
- * Mieux vaut être une vraie croyante qu'une fausse septique.
- * Un milliardaire change de Ferrari tous les jours, et un SDF change de porche tous les soirs.
- * J'ai l'intention de vivre éternellement, pour le moment tout se passe comme prévu.
- * Je me demande si, à moyen terme, le changement climatique finira par avoir des conséquences irréversibles sur les pizzas 4 saisons.
- * Comme dirait Dracula, j'irais bien boire un cou.
- * Quand un crocodile voit une femelle, il Lacoste.
- * Dieu a créé l'homme dix minutes avant la femme pour qu'il ait le temps d'en placer une...
- * Que celui qui n'a jamais bu me jette la première bière;
- * Il y a 40 ans, la SNCF présentait le TGV. Grande invention qui permettait aux voyageurs d'arriver plus vite en retard.
- * Ma femme me traite comme un Dieu : elle oublie totalement mon existence sauf quand elle a besoin de moi.
- * C'est en se plantant qu'on devient cultivé.
- * Soyez gentils avec vos enfants : ayez toujours à l'esprit que ce sont eux qui choisiront votre maison de retraite.
- * Le mec qui a convaincu les aveugles de porter des lunettes de soleil est quand même un excellent commercial.
- * A l'école, on apprend aux enfants le passé simple, ils feraient mieux de leur faire apprendre le futur compliqué...





Samedi 8 octobre :

Après un excellent voyage, nous arrivons à Fort De France à 15h. L'hygrométrie est élevée ! Accueil sympathique à l'aéroport Aimé Césaire par un gentil groupe d'Accrépiens tout habillé aux couleurs de la Martinique. Puis direction « Les 3 Ilets » en car. Nous sommes reçus à l'hôtel « Bambou » avec un Ti Punch. Nous nous installons dans des cabanons individuels, tous, au rez de chaussée. Beaucoup de couleurs au milieu d'une végétation luxuriante !



Arrivée à l'aéroport



Le ti punch



Hôtel Bambou

Un certain nombre d'entre nous se rue pour un bain de minuit (Paris) dans la piscine. Il est alors 18h (heure locale). Le dîner sous forme de buffet nous fait découvrir des mets locaux (exemple : les gombos : gros haricots verts). Sur les conseils de Jean-Claude, nous rejoignons notre lit vers 22h30 (Martinique) soit 4h30 (Paris) pour jouir d'une nuit complète qui nous permettra d'être, le lendemain, bien calés sur le déroulement de la journée Martiniquaise.

Un séjour qui démarre très bien !!!

Dimanche 9 octobre :

Nous explorons les alentours de l'hôtel : l'anse Mitan (la plage), la pointe du bout (les commerçants et la marina). Balade à pied au bourg. Nous réservons le catamaran pour la sortie dauphins. Le restaurant de l'hôtel nous offre une vue splendide sur Fort De France et qui s'ouvre sur la plage. Il fait chaud, très chaud, donc baignades à répétitions pour tous.

Lundi 10 octobre :

Nous prenons possession des voitures de location et nous nous dirigeons vers « **La Savane des Esclaves** ». Sur 3 hectares, M. Gilbert Larose a reconstitué un village d'esclaves. Il nous explique les origines du peuple martiniquais, leurs conditions de vie. Il nous parle avec ferveur des plantes médicinales comparées à nos médicaments actuels.

Une visite très captivante avec un homme très intéressant et attachant.



Hélas la pluie ne cesse de tomber, mais ne décourage pas la plupart d'entre nous pour aller se baigner au milieu des poissons, aux **Anses d'Arlet**, dans l'après-midi.



Mardi 11 octobre :

C'est sous un ciel prometteur que nous prenons le départ en direction de « **L'Habitation Clément** ». Nous faisons une halte à la boulangerie pour nous acheter un pique-nique. La caravane constituée de 6 voitures reprend. Arrivée vers 10h30. Distribution de badges et audiophone. La visite commence dans le très beau parc avec ses arbres centenaires. Puis l'on découvre les chais et les vieux bâtiments industriels, avant de deviner, en haut d'un morne surplombant le domaine, la présence de la maison de maître, en partie cachée par la végétation. Cette maison ou "Grand'Case" est un des plus beaux exemples, de l'architecture créole du XIXème siècle.



L'Habitation Clément

A la fin de cette visite, le plus difficile reste à faire : la dégustation du rhum Clément par petites doses. Celle-ci nous est offerte. Il y a plusieurs choix : rhum blanc, rhum vieux, liqueurs...Heureusement le pique-nique arrive afin de nous sustenter avant de reprendre le volant. Direction : **Les Salines**, la plus grande des plages avec son sable blanc et ses cocotiers penchés sur la mer. Une dame revêtue de la robe créole vend sa glace au tonneau. Nous faisons quelques achats de vêtements qui nous serviront pour la journée du dimanche prochain.

La baignage a lieu à la **pointe Marin** à Saint-Anne pour nous rafraîchir de cette chaude journée. En soirée, la naissance de la petite Liloo (petite fille de Colette et Alain) est arrosée au champagne.

Plage des Salines



Mercredi 12 octobre :

7h45 : rendez-vous à la marina afin d'embarquer sur le catamaran « **Kata Mambo** » pour une journée inoubliable. Nous voguons vers le nord en direction de Saint-Pierre, côté mer des Caraïbes, tout en dégustant le premier ti punch de la journée, que l'on nomme **décollage**. Quand tout à coup : ils sont là comme promis : à droite, à gauche, devant, derrière, mais qui ?

Les dauphins par centaines



Après le régal des yeux, nous faisons une halte à **Saint-Pierre**. Petite visite de la ville sous la direction de notre guide Jean-Claude, du théâtre et du cachot de Cypris un des deux survivants de l'éruption volcanique de 1902.



Montagne pelée(1397m)



Ancien théâtre de Saint-Pierre



Cachot de Cyparis

Nous déjeunons à bord, après une baignade et un ti punch. Sieste pour certains. Puis nouvelle baignade au milieu des poissons multicolores. Puis la journée s'achève en voguant vers la marina au son de la musique en dansant et en buvant notre dernier ti punch.

Merci pour cette belle journée.

Jeudi 13 octobre :

Aujourd'hui, direction nord Atlantique, pour visiter le musée du rhum à « **Saint James** ». Créé en 1981, dans une très ancienne maison coloniale, il retrace l'histoire du rhum agricole à la Martinique, au travers d'une exposition de photographies et d'anciennes affiches présentant les différentes étapes de l'élaboration du rhum, de la culture de la canne au vieillissement en fût. Une dégustation nous est offerte. Nous partons en fin de matinée, pour le « **musée de la banane** ». Le bananier n'est pas un arbre mais une herbe géante qui peut atteindre jusqu'à 15 mètres de hauteur. C'est en fait la plus grande herbe du monde. Aux Antilles elle atteint 5 à 6 mètres. Le bananier est essentiellement constitué d'eau (90%).



Au musée Saint James



Un bananier



et sa fleur

L'après-midi, nous allons voir « **la Vannerie Créole** » de Morne des Esses. Celle-ci perpétue le savoir-faire Amérindien et ses gestes techniques. On l'appelle aussi Vannerie Caraïbe tant ses pratiques sont toujours aussi proches de celles des indiens Caraïbes. Les peuples précolombiens des Antilles étaient comme leurs lointains ancêtres amazoniens des vanniers accomplis.

Vendredi 14 octobre :

Nous prenons la route de la trace, au centre de l'île dans la forêt tropicale et en direction du nord. Nous faisons une halte à **l'Eglise de Balata**, la réplique au cinquième du Sacré-Cœur de Montmartre à Paris. Puis nous partons vers **le jardin de Balata**. Celui-ci abrite plus de **3000 espèces de plantes tropicales**. Nous cheminons parmi les **balisiers, hibiscus, broméliacées d'Amérique du Sud, roses de porcelaine, héliconias et anthuriums** et bien sûr **orchidées sauvages**...Un jardin incomparable de 18 hectares.



Eglise de Balata



Jardin de Balata



Une accrépienne dans les arbres

Et pour le plaisir des yeux :



Restaurant le midi pour tous à Ajoupa Bouillon, puis retour à l'hôtel en prenant le long de la côte Caraïbes.

Samedi 15 octobre :

Cette journée est libre, mais nous décidons tous d'aller sur la plage des « **Anses d'Arlet** » chez Evelyne, pour déguster la langouste. Bien installés sous les parasols à prendre l'apéro, quand une forte pluie nous oblige à nous réfugier sous une grande tente. Nous pouvons enfin apprécier notre langouste.

Une bonne baignade l'après-midi, puis retour à l'hôtel. Très bonne journée.



Dimanche 16 octobre :

Journée culturelle sur le site « Le Galion » à Trinité. Nous sommes attendus à « **Lakou Trankil** » qui veut dire « La cour tranquille ». Nous sommes vêtues de nos tenues créoles pour la circonstance. Une journaliste du **France Antilles** est là pour nous interviewer et nous photographier. Nous venons déguster **le trempage** qui est un plat typiquement martiniquais. Ses ingrédients de bases sont les Ti-nain (petites bananes), la morue, l'avocat. Les ingrédients principaux aujourd'hui sont les crustacés. Ce plat riche et délicieux se déguste traditionnellement sur une feuille de bananier avec les doigts.

L'après-midi nous apprenons la danse du **Bèlè**. Celle-ci est un phénomène contemporain qui s'appuie essentiellement sur une référence à la culture des mornes martiniquais créée de 1860 à 1960 par les Nouveaux Libres issus de l'abolition de l'esclavage des noirs en 1848.

Merci à nos organisateurs de nous avoir fait découvrir la culture créole



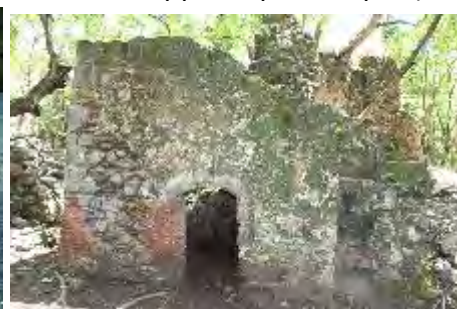
Le Trempage



La danse du Bèlè

Lundi 17 octobre :

7h40 : départ en autocar pour la ville du Robert, côté océan Atlantique. Nous passons par de petites routes et la montagne : il y a un accident. Nous arrivons à 9h30 au lieu de 9h. Embarquement sur le catamaran « **Bwa Dresé** » avec Willy et JD. Navigation dans la baie formée par la pointe Larose et la pointe Rouge, protégée par de nombreux îlets et de coraux (qui concourent à donner aux fonds leur couleur blanche). Nous faisons un arrêt à l'îlet Madame pour une première baignade sur les **fonds blancs**, puis navigation pour l'îlet Chancel habité par les iguanes et sur lequel subsistent des restes d'habitations, d'un four à chaud (obtenue à partir de sable et de coquillages) et d'une sucrerie (jus de canne apporté par barques).



De retour à bord, nous assistons à la préparation d'accras par JD, puis ce sera la baignade pour le **baptême du rhum** : tous assis en rond dans l'eau, la tête en arrière pour que le rhum coule dans la gorge. Le repas est servi à bord. Puis Colette sous la dictée de JD nous prépare une **glace au tonneau** à la goyave. Tous à tour de rôle, nous tournons la manivelle afin de faire prendre la glace, avant de la déguster.

Ensuite quelques pas de danses et chants, avant de prendre la direction du retour.

Encore une bien belle journée !!!

Mardi 18 octobre :

Départ à 9h sur le ponton de l'hôtel pour **Fort De France** à bord de la pétrolette (bateau) « Foyalaise ». Visite de la ville : la cathédrale Saint Louis, la Bibliothèque Schoelcher et le grand marché. Nous déjeunons créole dans un restaurant de celui-ci.



Le grand marché



La Bibliothèque Schoelcher



Au restaurant du marché

L'après-midi, visite guidée du **Fort Saint Louis** qui est un fort militaire de type Vauban et qui abrite la base navale de la Marine nationale aux Antilles. Il est gardé par des iguanes.



Fort de France vue du Fort Saint Louis



Un très bel iguane

Mercredi 19 octobre :

Départ à 9h pour le **centre de découverte des sciences et de la terre à Saint-Pierre**. Là, nous visionnons un film sur le volcanisme, la formation de l'arc caribéen, et l'éruption de 1902 de la montagne Pelée. Malgré des signes avant-coureurs, la ville de Saint-Pierre (Petit Paris des Antilles) n'avait pas évacuée la ville.

Le 8 mai 1902 après l'explosion du cratère, une nuée ardente s'abat sur la ville (qui compte 30.000 habitants) et le port. Tous périrent instantanément, brûlés ou asphyxiés (sauf 2 personnes : le prisonnier Cyparis mis au cachot pour ivrognerie et un cordonnier réfugié dans sa cour), 40 bateaux sont détruits et coulent. Puis pendant plusieurs jours, des incendies finissent de détruire la ville. Puis nous testons différentes salles pédagogiques très ludiques.

Déjeuner libre à Saint-pierre même, sandwichs ou restos.

Visite du musée volcanologique Franck Perret.

Nous terminons la journée par la visite de la distillerie et « **l'habitation Depaz** » dans son superbe environnement.



Centre de découverte



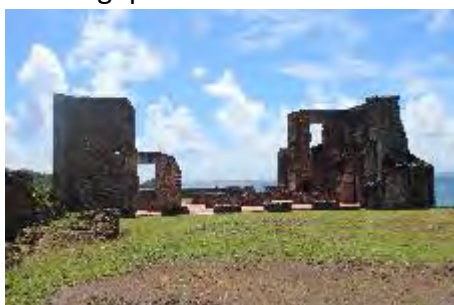
Habitation Depaz



Et ses chais

Jedi 20 octobre :

Départ à 9h pour la presqu'île de la Caravelle où nous visitons le « **château Dubuc** ». C'est une habitation sucrière et caféière du 18^{ème} siècle. Le château Dubuc s'étend sur 350 hectares répartis en canne à sucre, café, forêt et savane. Cette habitation est reprise par le Parc Naturel régional en 2004. Des fouilles archéologiques révèlent l'existence d'une distillerie et d'une cafétéria.



La maison du maître



Les entrepôts avant restauration

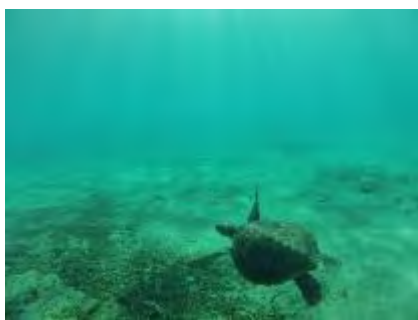


Après restauration

L'après-midi, baignade à « ***l'Anse Noire*** », pour la moitié du groupe car il y a 136 marches pour y accéder, seule plage de sable noir du sud de la Martinique, l'Anse Noire donne un avant-goût des plages plus sauvages du nord de l'île. Un ruban de sable volcanique bordé de grands cocotiers avec des fonds marins où nagent les tortues. Nous avons de la chance : elles sont au rendez-vous. D'autres vont à « ***l'Anse Dufour*** » plus accessible, et de sable blanc. Les deux plages ne sont séparées que par un morne (petite montagne).



Anse noire



une tortue marine



Anse Dufour

Vendredi 21 octobre :

La matinée est consacrée à la préparation des valises et détente.

L'après-midi nous partons pour « ***Le Diamant*** ». Après quelques exercices de démarrage en côtes, nous arrivons devant ce rocher fortifié par les Anglais en 1804 afin de contrôler le passage des navires qui viennent accoster à Fort Royal (Fort de France). Les troupes Françaises vont le reconquérir en Juin 1805.

Ce rocher est maintenant classé et interdit au public. Nous poursuivons notre route jusqu'à la « ***maison du Bagnard*** ». Cette maisonnette est due au génie inventif de Médard Aribot. Après la fermeture du bagne en 1945, il s'installe près de Saint Laurent du Maroni en Guyane Française. Rapatrié en Martinique en 1953, il construit cet abri. Pour finir cette belle journée, nous nous rendons au ***mémorial de l'Anse Caffard***. Dans cette anse le 8 Avril 1830, un bateau se disloque sur les rochers faisant de nombreux morts. La plupart étaient des esclaves noirs Africains enchainés dans la cale avec des fers aux pieds au moment du naufrage. Ce mémorial se constitue de 15 statues en béton armé d'une hauteur de 2,50m et pesant 4 tonnes.



Samedi 22 octobre :

Nous restituons les voitures de location le matin, puis après un dernier bain et un déjeuner libre nous nous rendons à l'aéroport de Fort de France en car.

Dernier au revoir à Monique et Jean-Claude qui restent en Martinique encore quelques jours, puis l'avion décolle vers Paris à 17 heures 30.

Nous arrivons à Orly vers 8 heures du matin.

Nous récupérons les valises et nous nous disons tous au revoir.

Merci Monique et Jean-Claude pour ce merveilleux voyage, pour son dépaysement et sa bonne ambiance.



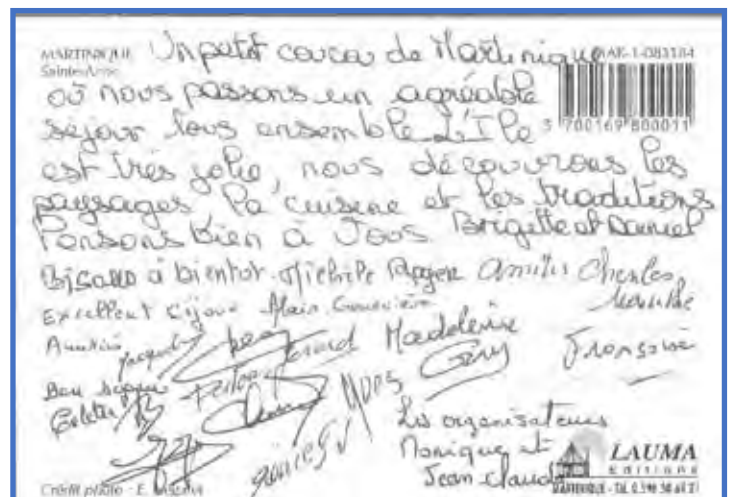
Photo du France Antilles du 18/10/2016

Rédaction de ce compte rendu : Tous les participants via un livre d'or

Mise en page : Monique Bonnegrâce

Dessins : Michèle Leboulanger

Photos : Monique, Jean-Claude et Daniel Le Calvez





34 Rue de Picpus Bat B2 75012 PARIS www.amireseau.fr simon.germaine@amireseau.fr
 ☎ 01 42 77 85 26 📠 06 72 50 94 19

YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=k7Ze2NrXfbE>

DUNLOP
SYSTEMS AND COMPONENTS



Aussi pour châssis
AL-KO



**Suspension
pneumatique
auxiliaire arrière**

Coussins Ø 6" Ø 8"
Ø 7,3" Ø 10"

**TOP DRIVE
SYSTEM**



Effet anti-roulis garanti !

**TOP DRIVE
SYSTEM**

**Ressorts Renforcés
pour l'Avant**



CARSUPPORT
STABILISING LOAD SPRINGS

**Ressorts Renforcés
pour l'Arrière**



www.amplo.it



**Systèmes hydrauliques
nivellement automatique**



Télécommande
sans fil



Pelletier textiles

64, route de Foëcy 18100 Vierzon

Tél: 09 53 37 57 21 port: 06 50 21 49 22

www.pelletier-textiles.com

100% laine de mouton



Profilés tous types

Expédiés sous 48 h



Protection été et hiver plus aucune condensation

Intégraux réalisation sur mesures en 5 heures dans nos ateliers

Toutes nos fabrications sont garanties 3 ans

les 14 et 15 janvier 2017



Roule, roule GALETTE....



Je vais te manger !



à la salle polyvalente -45290 Les CHOUX



MERCI Mrs Le maire et adjoint



on n'a pas tous les jours
.....20ans...!



samedi : le maire et la photo de groupe prise par Jocelyne



1



2



3



4



5

VIVE LA RETRAITE



BONNE RETRAITE





1



2

les jeux



3



4



5



6

remise des récompenses femmes



les gagnants aux jeux



la championne

les gagnantes



*Tous les accrépiens
se régalent et s'éclatent
à la soirée galette ...*





Dimanche



15/01/17



le buffet du dimanche
est ouvert !



fromages



et dessert servis à table

la bonne tarte aux fruits

Ensemble !



Merci à Jocelyne LACOME pour le montage photos

LES CHOUX

L'aire de camping-cars à la cote



TOURISTES. Les campings-caristes de l'association « Acc Ré Po » ont fait une halte aux Choux.

Dimanche matin, le maire, Didier Bongibault, accompagné de ses adjoints, André Plancq et Lionel Rigal, ont accueilli les campings-caristes de l'association « Acc Ré Po », dont une trentaine de véhicules stationnent à l'aire de stationnement des Choux.

L'association vient du Plessis-Paté (Essonne) pour découvrir la région.

« C'est en faisant un détour par hasard qu'ils ont fait une halte ici, pendant

l'été, précise Didier Bongibault. Un contact s'est établi. L'association a été séduite par la qualité de l'environnement et l'accessibilité de l'aire. Nous avons mis à disposition de nos visiteurs la salle polyvalente pour faire des activités et partager les repas dans une structure chauffée. »

Élus et touristes se sont élancés pour une randonnée pédestre, avant de prendre une collation au retour. ■

Cordialement et amicalement
J. PLANCQ



BILAN DE L'ANNEE 2016

BOUCHONS D'AMOUR REGION ÎLE DE FRANCE

- **Nous avons chargé** 19 camions pour un total de **202,060 tonnes**, ce qui représente **47 484,10 €**.

COMEXPOSIUM nous a invités sur le salon C.E. de Paris. **Un grand MERCI à eux.**

Les visiteurs se renseignent pour mieux connaître nos actions et surtout savoir où ils peuvent déposer leurs bouchons.

Nous avons également été invités au salon du Tourisme, **MERCI AUX ORGANISATEURS.**

- **Nous avons** participé à de nombreux stands d'information sur plusieurs villes de la région, nous nous sommes également déplacés dans plusieurs écoles et entreprises pour y présenter notre association.

- **Nous étions** présents lors de la remise de la collecte des bouchons du groupe Barrière au Casino d'Enghien.

-**Nous avons** eu beaucoup de contacts avec des communes, des entreprises, des écoles, et des particuliers. Nous espérons que toutes ces démarches vont aboutir à de nouveaux points de collecte.

- **plusieurs nouveaux points** de collecte ont été ouverts sur l'ensemble de la région. Nous espérons que nous aurons encore de nombreux points à répertorier sur notre site : <http://bouchonsfranciliens.webnode.fr/>

-**Un nouveau lieu de stockage à Meaux**, merci à la municipalité d'avoir mis à notre disposition ce lieu ;

-**Création** de notre page Facebook. <https://www.facebook.com/Bouchons.dAmour.Ile.de.France>

Nous avons reçu en dons :

Pour le département 78 :

-**761,73 €** par l'établissement scolaire Saint Erembert don provenant de l'opération « Bol de riz ».

Pour le département 91 :

-**647,50€** don Simply market de Saint Germain les Corbeil.

Pour le département 93 :

- **2 000 €** du consortium du Stade de France. Merci de leur générosité qui nous permet tous les ans depuis de nombreuses années de venir en aide aux habitants du département 93.

-**685 €** et **300€** de généreux donateurs pour soutenir les actions du 93.

-**150 €** Donnés, en plus de leurs aides à la collecte et au tri des bouchons, par les membres de l'association PINOYS CAPS au département 93.

Pour le département 94

-469,96 du magasin ATAC de Jouy en Josas.

-Nous avons apporté notre aide sur toute la région à 24 projets pour un montant global de **39 542.16 €**.

Le département 78 a financé grâce aux dons, sur ses propres fonds, 4 dossiers pour la somme de **6 390,17€** dont une aide de **1 270€** apportée pour un dossier du 93.

Le département 93 également grâce aux dons reçus a pu financer, 6 dossiers pour un montant de : **4 291.39€** sur les propres fonds du département.

Pour pouvoir venir en aide à un plus grand nombre de personnes, nous avons besoin de vous tous ! Un bouchon tout seul ne vaut pas grand-chose mais des millions de bouchons nous permettent comme en 2016 de recycler **1 669,152 tonnes de plastique**.

Nous vous remercions pour votre aide si précieuse.

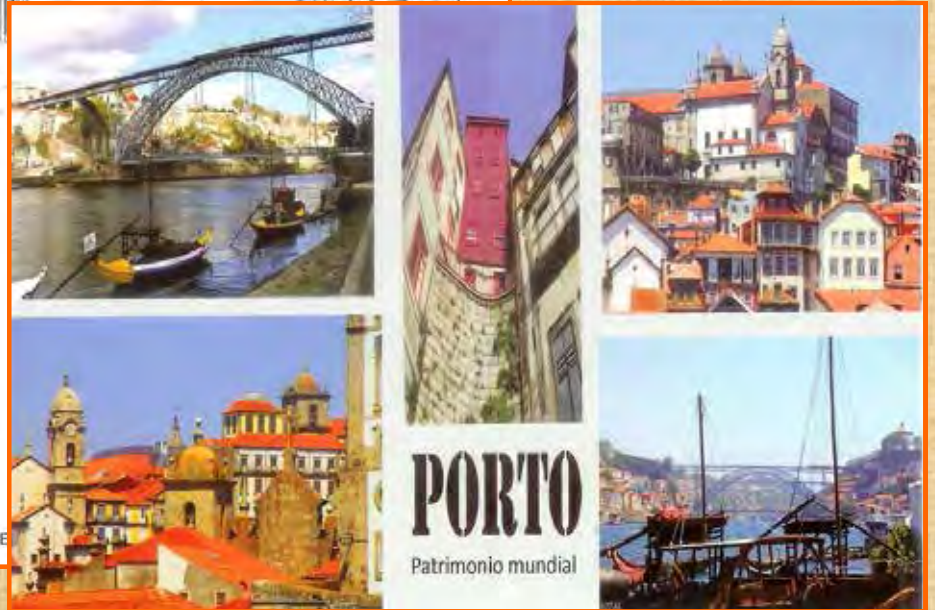
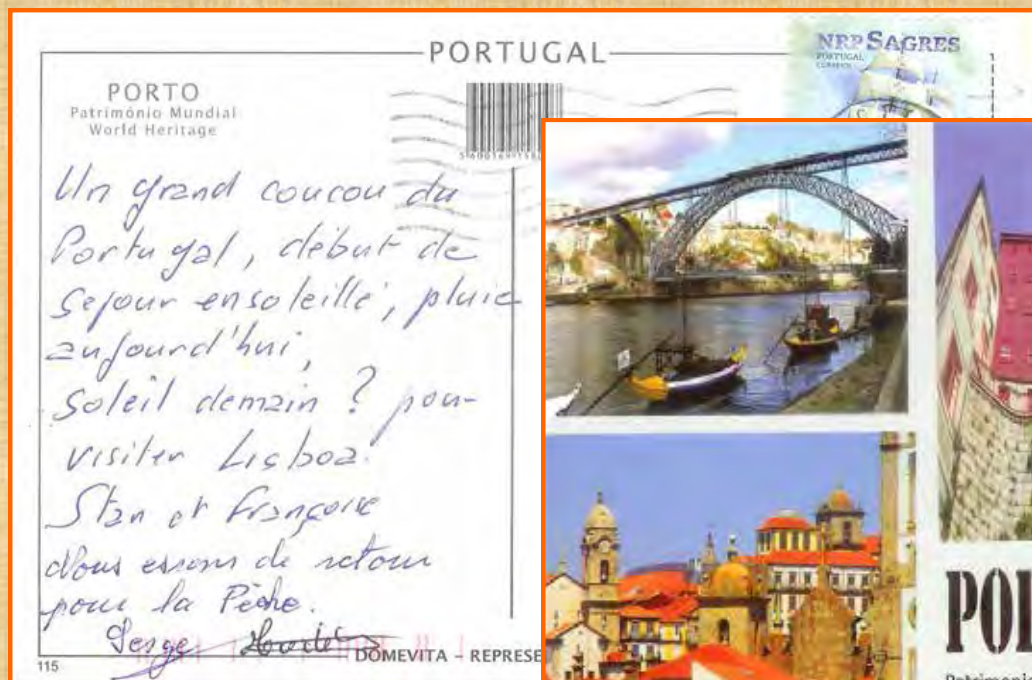
Pour pouvoir venir en aide à un plus grand nombre de personnes.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS TOUS !

Françoise

P° L'équipe des BOUCHONS D'AMOUR Région Île de France





Equipages Dagonet et Stachow



Je vous souhaite un bel été et de belles balades dans vos maisons à roulettes...



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Bulletin d'adhésion - Année 2017 -

En application de la loi Informatique et Liberté du 06/01/78 art. 27, vous êtes informés que ces renseignements seront traités informatiquement. Ils sont nécessaires à la gestion de l'ACcRéPa et de la FFACCC. Ils pourront, sauf opposition de votre part, être transmis à des organismes liés contractuellement à ces associations. Les réponses ont un caractère obligatoire. Un défaut de réponse ou une opposition pourraient vous priver de certains des services offerts par l'ACcRéPa. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Ces questions n'ont qu'un seul but :

Mieux vous connaître pour mieux vous accueillir. Merci de votre confiance et bienvenue.

L'adhésion ayant un caractère familial, nous vous demandons de bien vouloir indiquer ci-dessous les personnes qui participeront habituellement aux activités.

Nom	Prénom
Date de naissance / /	Actif ou Retraité - Profession
Nom	Prénom
Date de naissance / /	Actif ou Retraité - Profession
Autres participants	
Adresse	
Code postal	Ville
 Domicile	Portable
Adresse @	
Marque et type de votre camping-car	
Avez-vous la CiBi ?	
Avez-vous été auparavant membre d'un club de Camping-Caristes ?	
Si oui, lequel ? S'il s'agit d'un club membre de la FFACCC	
Indiquez votre n° d'adhérent Possédez-vous la plaque bleue ?	

Droit d'entrée pour la première adhésion **10 euros** (vous recevrez en échange les insignes fédéraux)

Cotisation année 2017 **60 euros**

Pour une adhésion au 1er juillet 2017 **40 euros + le droit d'entrée : 10 euros**

Date & Signature

Paiement par chèque à l'ordre de l'**ACcRéPa**, à retourner à :

Jocelyne LEBLANC

2, rue Saint Philibert

91220 LE PLESSIS-PATE

Je déclare sur l'honneur que mon véhicule est équipé d'un réservoir d'eaux usées et, à défaut, je m'engage sur l'honneur à l'équiper dans les trois mois.

Siège social : 2 rue Saint Philibert - 91220 LE PLESSIS PATE - Tél. 06 10 92 08 22 - Courriel : accropa@accropa.fr - Site WEB : <http://accropa.fr>
Association loi 1901 - Sous-préfecture de Palaiseau n° W782001836 - Membre de la Fédération Française des Associations et clubs de Camping-cars
Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284 - Assurance MACIF n° 15195976
Affiliée à la Fédération internationale des clubs de motor-homes (F.I.C.M.)

Conditions générales

Conformément aux articles L211-7 et L211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du code du tourisme dont le texte est ci-dessous reproduit ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraaires figurant dans le présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant la signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-5 du Code du tourisme, il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud- Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multigarantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Extraits du Code du tourisme :

ART. R211-3 - Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyage ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par la présente section.

ART.R211-3-1-L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectuée par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du Code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L 141-3 ou le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R211-2.

Article R211- 4 - Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates, et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage/ séjour tels que :

- 1°. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3°. Les prestations de restauration proposées ;
- 4°. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 5°. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6°. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
- 7°. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ ;
- 8°. Le montant ou le % du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde.
- 9°. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-8 ;
- 10°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 11°. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-9, R211-12 et R211-10 et R211-11 ;
- 12°. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou maladie.
- 13°. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18.

ART.R211-5 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ART, R211-6 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les 2 parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1°. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2°. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjours fractionnés les différentes périodes et leurs dates ;
- 3°. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, l'heure et lieu de départ et de retour ;
- 4°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5°. Les prestations de restauration proposées ;
- 6°. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7°. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8°. Le prix total des prestations facturées ainsi qu'une indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-8 ;
- 9°. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxe de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10°. Le calendrier et les modalités de paiement du prix; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.
- 11°. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12°. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13°. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R2 11-4 ci-dessus.
- 14°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 15°. Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-9, R211-10 et R211-11 ;
- 16°. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.
- 17°. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.
- 18°. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19°. L'engagement de fournir par écrit à l'acheteur au moins 10 jours avant la date prévue du départ les informations suivantes ;

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés ou, à défaut le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone, une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20°. La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R211-4 ;

21°. L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée. ART. R211-7 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui, pour effectuer le voyage ou le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet, Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise en aucun cas à une autorisation préalable du vendeur. **ART. R211-8** - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article L211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. ART.R211-9 - Lorsque avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur, un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur, et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ART, R211-10 - Dans le cas prévu à l'article L211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ART.R211-11 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser dès son retour la différence de prix ;
- soit s'il

ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.

Conditions particulières Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou la région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,
 - de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,
 - de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,
 - de 7 à 2 jours du départ : 75 % u prix du voyage.
 - moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage. Toute cession (voir l'article R211-9 ci-dessus) pourra entraîner des frais d'un montant de 10 € par personne.
- L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.
- Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.
- Nota : Pour certains voyages, la FFACCC se réserve le droit de proposer, en option, une assurance Annulation et Interruption de Voyage et de Séjour.**

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situation particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie. Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Mis à Jour le 14 Décembre 2014

Vos plus belles étapes

en camping-car, depuis 25 ans !

convivialité



sécurité

FRANCE PASSION

25 ans



La Formule Invitations
chez les **vignerons, fermiers**
et **artisans** de France

rencontre



découverte



france-passion.com

FRANCE PASSION - CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

Tarif amical 26€



- + nouvelles étapes
- + photos
- + points GPS
- + Espace Adhèrent en ligne



aufidute.com - 912b - P.01/17



BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition 2017

MARS 2017 - PÂQUES 2018

☐ Je demande mon inscription sur la liste des invités et je m'engage à respecter les "Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion"

Mon N° de carte d'invité :

Mon Club :

* à lire sur france-passion.com

Nom

Prénom

Adresse

Email

-05/17

Je règle 26 € au tarif spécial FFACCC (prix public : 29 €) par chèque bancaire à l'ordre de France Passion • **Livraison** du Guide des Etapes : **Mars 2017**
Après mars, livraison sous 7 jours à réception de votre commande.



WATTELLIER, LE SPECIALISTE DU CAMPING-CAR ET DE LA CARAVANE



+100 CAMPING-CARS ET CARAVANES, NEUFS ET OCCASIONS

REPARATION, ENTRETIEN ET CARROSSERIE | RÉPARATEUR AGRÉÉ FIAT PRO



MAGASIN CLC ACCESSOIRES : VENTE ET POSE D'ACCESSOIRES



FINANCEMENT ET ASSURANCE | SAV TOUTES MARQUES | LOCATION

WWW.WATTELLIER.FR

Rue Emile Combes, 60600 ERQUERY - **Tél. 03 44 50 15 07**
sas-wattellier@wattellier.com - GPS : N. 49°24'30", E. 2°27'39"

Retrouvez-nous sur : www.facebook.com/CLCLoisirs et www.twitter.com/CLCLoisirs

